

FICHE DE POSTE N° MCFA-DR2

2018-2019

Décret n° 2018-107 du 15 février 2018 relatif aux maîtres de conférences et professeurs associés ou invités des écoles nationales supérieures d'architecture

Intitulé du poste : **Maître de conférences associé des ENSA**
Groupe de disciplines : HCA- HISTOIRE ET CULTURES
ARCHITECTURALES

Disciplines : HTAFU – Histoires et Théories de l'Architecture et des formes urbaines

Catégorie statutaire : **A**

Corps : **Maître de conférences associé des ENSA (MCFA)**

Temps: **MI-TEMPS (160h)**

1 an -

Domaine(s) Fonctionnel(s) : **Enseignement supérieur**

Emploi(s) Type : **Enseignant théoricien du supérieur DDAO - RCH03B**

Adresse administrative et géographique de l'affectation :
École nationale supérieure d'architecture de : Paris- la Villette
Adresse : **144, avenue de Flandre - 75019 Paris**

Missions et activités principales

Groupe de Disciplines : HCA

Discipline : HTAFU

Charges pédagogiques :

- Enseignements à assurer par cycle de formation (1er, 2ème,3ème cycles ou autre diplôme ...), nombre d'heures et modes pédagogiques correspondants ;

L'enseignant interviendra à la fois en cycle « Licence » et en cycle « Master » :

En cycle Licence, il ou elle assurera : 14h d'encadrement des rapports de licence

En cycle Master, il ou elle assurera :

- 41h en séminaire « critique et histoire de l'architecture et de la ville » (S7)
- 57h en séminaire « critique et histoire de l'architecture et de la ville » (S8)
- 23h PFE « Construire dans le construit »

HMONP : 25h d'encadrement des ADE en séminaire

Compétences principales mises en œuvre :

Compétences techniques :

Titres ou diplômes requis :

Justifier de l'un des diplômes visés à l'article 1er du décret n° 2018-107 du 15 février 2018

Doctorat

Titres, diplômes et compétences souhaités au regard du poste :

Titres ou diplômes souhaités :

Savoir-faire (expériences et compétences souhaitées)

Savoir-être (compétences comportementales) :

Environnement professionnel :

Présentation générale de l'école, de son identité pédagogique et de ses perspectives de développement :

L'ENSA de Paris La Villette forme des architectes dans le cadre des cursus mis en place par la réforme LMD, tout en veillant à ce que l'enseignement dispensé ne soit pas seulement professionnel mais vraiment supérieur. A cet effet, elle intègre des approches pluridisciplinaires, une ouverture sur le monde et l'existence de structures de recherche et de formations post-2^e cycle Master (doctorat en architecture, DSA, DPEA).

C'est la plus importante école par le nombre de ses effectifs, avec 2173 inscrits en 2017/2018.

L'enseignement y revêt diverses caractéristiques :

1/ il y est transdisciplinaire : tout en ayant pour centre l'apprentissage du projet architectural, urbain et de paysage, les enseignements dits « pour l'architecture » sont à la fois présents dans cet apprentissage et non subordonnés à lui afin de se situer au niveau universitaire le plus élevé ;

2/ il est dispensé dans des cours, des groupes de projet, des TP et des TD ;

3/ il s'emploie à couvrir et à précéder la demande sociale concernant l'aménagement de l'espace architectural, des paysages et du territoire ;

4/ il se veut divers et non inféodé à telle ou telle doctrine ;

5/ il cherche en permanence à se réorienter en se confrontant à d'autres disciplines et d'autres pratiques artistiques, sociales, etc ;

6/ il propose une progressivité dans le 1^{er} cycle Licence, une large autonomie de choix aux étudiants dans le 2^e cycle Master à travers l'existence de six thèmes d'approfondissement, et la possibilité de poursuivre au sein de l'école une HMONP, un doctorat ou des enseignements spécialisés (DSA, DPEA) ;

7/ il est dispensé par des enseignants titulaires et contractuels à qui il est demandé d'enseigner simultanément dans les 1^{er} cycle Licence et 2^e cycle Master ;

8/ il se place dans une perspective internationale : mobilités étudiante et enseignante dans 99 écoles dans le monde ; participation à des ateliers internationaux ponctuels ou intégrés au cursus (atelier franco-américain avec Georgia-Tech) et à des programmes financés par l'Europe).

Présentation des activités de recherche scientifique de l'école :

Plus de soixante chercheurs et une quarantaine de doctorants se répartissent dans 6 unités de recherche intégrées à des UMR CNRS :

- l'équipe Architecture, Milieu et Paysage (AMP – UMR LAVUE 7218) ;

- l'équipe Philosophie, Architecture et Urbain (GERPHAU – UMR LAVUE 7218) ;

- l'équipe Architecture Anthropologie (LAA – UMR LAVUE 7218) ;

- l'équipe Espaces Travail (LET – UMR LAVUE 7218) ;

- l'équipe Modélisations pour l'Assistance à l'Activité Cognitive de la Conception (MAACC- UMR MAP 3315) ;

- l'équipe Architecture, Histoire, techniques, Territoires, environnements et patrimoines (AHTTEP - UMR AUSSER 3329).

Place et poids de la discipline dans l'école, modalités d'enseignement et situation de l'encadrement pédagogique de cette discipline dans l'école :

L'histoire de l'architecture, de la ville et du paysage en tant que discipline occupe à l'ENSAPLV une place marquée dans l'enseignement de l'architecture. Chaque année du cycle « Licence » est ponctuée par des cours semestriels développés suivant un schéma progressif. Plusieurs enseignements en histoire sont associés aux divers séminaires de Master de l'école et à des enseignements optionnels. Enfin la mise en place d'un doctorat en architecture s'appuie sur le travail de recherche mené au sein de l'école.

Liaisons hiérarchiques : [Direction de l'école](#)
Liaisons fonctionnelles : [Direction des études](#)

Spécificités du poste / Contraintes / Sujétions :

Composition du dossier de candidature

- Formulaire de candidature, avec coordonnées téléphoniques et mail où le candidat peut être joint rapidement ;
- Note d'intention pédagogique (trois pages dactylographiées maximum), tenant compte du programme pédagogique de l'école ;
- Curriculum vitæ détaillé. Le candidat s'attachera à présenter plus particulièrement son expérience dans l'enseignement.
- Travaux, ouvrages, articles, réalisations et référence des publications, s'il y a lieu.
- Copie des diplômes ou titres (*décret n°93-368 du 12 mars 1993*) (les pièces en langues étrangères doivent être traduites en français par un traducteur assermenté) ;
- Copie de la carte d'identité ;
- **Pour les postes à temps partiel**, Justifier d'une activité principale par ailleurs. Celle-ci doit engendrer un revenu minimum annuel de 10 500€. Pièces à fournir : extrait de compte de résultat ou avis d'imposition ou bulletins de salaires.

CALENDRIER

- date limite de réception des candidatures : **mercredi 27 juin 2018 (17h)**
- les candidats invités à l'entretien seront avertis par téléphone ou par mail (coordonnées demandées ci-dessus) au **plus tard le mardi 3 juillet 2018**
- audition des candidats par la commission de recrutement prévue le : **jeudi 12 juillet 2018**

Qui contacter (informations) ?

Bruno MENGOLI
Directeur ☎ 01 44 65 23 26 / bruno.mengoli@paris-lavillette.archi.fr

Caroline Lecourtois
Directrice adjointe/ tél : 01 44 65 23 24 / caroline.lecourtois@paris-lavillette.archi.fr

Laurence Ricou
Gestionnaire/SRH/ tel 01 44 65 23 08 / laurence.ricou@paris-lavillette.archi.fr

Envois des candidatures :
A M. Le Directeur de l'ENSA de Paris la Villette
Adresse : 144 avenue de Flandre - 75019 Paris

Date de mise à jour de la fiche de poste : [Juin 2018](#)

1. Les critères de recrutement

❖ Les conditions d'expérience professionnelle ou de diplômes

Le candidat, qu'il soit à plein temps ou à mi-temps, doit remplir l'une des conditions suivantes (conditions alternatives) :

- Justifier au 1^{er} janvier du recrutement d'une expérience professionnelle en lien avec les disciplines enseignées dans les ENSA autre qu'une activité d'enseignement d'une durée de :
 - ⇒ Maîtres de conférence associés (MCFA) 3 ans dans les 5 dernières années qui précèdent le 1^{er} janvier.
 - ⇒ Professeurs associés (PRA) 7 ans dans les 9 ans qui précèdent le 1^{er} janvier.
- **OU** Détenir les diplômes suivants :
 - ⇒ Pour les MCFA : doctorat ou habilitation à diriger des recherches.
 - ⇒ Pour les PRA : habilitation à diriger des recherches.
- **OU** Détenir un diplôme universitaire, une qualification ou titre étranger estimé équivalent par le conseil scientifique et pédagogique de l'établissement.

INCOMPATIBILITE : Les enseignants associés à temps plein ne peuvent exercer simultanément une activité professionnelle d'agent public.

Pour être associé à mi-temps, le candidat doit **justifier** en outre de l'exercice **réel et confirmé** d'une activité professionnelle qui permet de **disposer de moyens d'existence** réguliers. **La perte de l'activité principale entraîne la fin du contrat.**

INCOMPATIBILITES :

- Un enseignant associé à mi-temps ne peut être affecté que dans un seul établissement d'enseignement supérieur et de recherche.

❖ Limite d'âge

Les enseignants associés ne doivent pas avoir atteint la limite d'âge au moment de leur recrutement et pendant toute la durée de contrat. Celle-ci est fixée à 67 ans pour les agents de la fonction publique nés à compter de 1955.